

**LARZAC :**

**un scandale et une honte**

**L**ARZAC, département Aveyron. Nous sommes ici dans les Causses, à environ mille mètres d'altitude. Le vent souffle avec rigueur. Le climat est dur. La végétation est à son image, rare et désolée. Le cadre naturel fournirait un excellent décor pour un film d'anticipation sur les voyages interplanétaires.

Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Larzac aujourd'hui, c'est d'abord le camp d'assignation à résidence surveillée. Trois mille hommes s'y trouvent. Leur caractéristique commune ? « Suspect à la peau basanée ». Ce sont des Algériens. De quoi sont-ils suspects? De tout. D'abord ils sont Algériens. Au cours d'une rafle, d'une perquisition, peut-être ont-ils été trouvés porteurs d'un journal « mal-pensant ». Ou bien encore avaient-ils un petit air nationaliste. Dans le cadre des pouvoirs définis par le décret du 7 octobre 1958, ils ont été assignés à résidence.

***Jamais jugés***

Ils ne seront jamais jugés, car ils ne sont pas inculpés. Mais ils resteront détenus à Larzac des années entières jusqu'à la fin de la guerre sans doute. L'assignation à résidence a remplacé la lettre de cachet. « **Car tel est notre bon plaisir** » décrète l'autorité responsable.

Trois mille hommes sont ici à Larzac. Déjà, ils ont dû faire la grève de la faim pour faire respecter leurs droits élémentaires. Car ici l'assigné ne bénéficie même pas des garanties du régime pénitentiaire : la direction du camp a tous pouvoirs. Des promesses leurs furent faites : elles n'ont pas été tenues.

Aussi les assignés viennent-ils de rédiger un nouveau mémoire sur la situation intolérable qui leur est faite Laissons-leur la parole :

« **Le régime alimentaire laisse à désirer... Le nombre ridiculement réduit des lavabos, les fréquentes coupures d'eau, le**

**surpeuplement des locaux mis à notre disposition qui servent à la fois de dortoirs, de réfectoires et de salle de séjour tout cela démontre la volonté des responsables de ne tenir aucun compte des règles élémentaires de l'hygiène... »**

***De l'aspirine***

**Le service médical est déficient : « l'administration limite à un jour par semaine et à un nombre dérisoire les consultations médicales de sorte que les autres malades attendent souvent plusieurs semaines leur tour d'être auscultés... Il est vrai que l'administration nous dispense généreusement des comprimés d'aspirine... Il n'existe aucun service médical de dépistage et il nous est pratiquement impossible d'être hospitalisés dans les plus brefs délais ».**

Aux revendications des assignés, l'administration répond par l'emploi de la force armée : aussi plusieurs plaintes pour blessures ont-elles été déposées au parquet de Millau (Aveyron).

La lecture n'est pas libre. Seuls les journaux qui reflètent « les idées des milieux bien pensants » peuvent circuler. Il ne leur est même pas permis de constituer une bibliothèque avec leurs propres deniers.

Les assignés ont été, à l'intérieur du camp, divisés en trois groupes, isolés les uns des autres par une triple haie de barbelés : les « irréductibles », les « mous » et les « récupérables » sont soumis chacun à des traitements différents...

Par ailleurs, plusieurs centaines d'internés ont, au cours de ces dernières semaines été transférés en Algérie, ceci dans des conditions bien particulières, en pleine période de jeûne. « **Nombre d'entre eux résidaient en France depuis très longtemps et y avaient fait souche** ». Aujourd'hui, ils sont à Saint Leu, dans leur village d'origine ou travaillent

sous la direction des officiers S.A.S. Que les femmes et les enfants se débrouillent!

### ***Les complices***

Presque en même temps que nous recevions ce mémoire, un autre document nous parvenait du camp de Boghari situé dans la zone de Médéa.

Là encore les détenus sont en majorité des « suspects », c'est-à-dire des hommes contre qui aucune preuve n'a pu être retenue et pour une partie des combattants de l'A.L.N. faits prisonniers les armes à la main. Les signataires de ce document affirment « **que les conditions de travail sont pénibles : huit heures sans aucune détente; les moniteurs sous l'instigation du commandant du camp empêchent les prisonniers de relever la tête pendant la durée du travail et s'ils le font sont frappés ou mis « au garde-à-vous »**

**jusqu'à évanouissement ; cela se passe avec la complicité du commandant du camp qui distribue lui-même des gifles et donne l'exemple. D'autre part les prisonniers sont forcés à exécuter des travaux dangereux ».**

Là encore les conditions d'hygiène sont déplorables (absence de savon, de douches, d'eau). Lors des fouilles les objets personnels des détenus disparaissent...

Toute vie culturelle est impossible, comme à Larzac : « **les livres envoyés par la Croix Rouge internationale sont en train de moisir dans les archives. Les esprits des prisonniers sont soumis à une mort lente ».**

Destruction des corps et des âmes. Intoxication des esprits. Tel est la règle des camps d'assignation, « **séquelles de la vérole nazie ».**

**Louis HOUEVILLE**